

DECRET N° 85/683 / du 10/5/85

portant nomination de Monsieur DINGOSSOUA
Gabriel en qualité de Secrétaire Général
de la Chambre Nationale du Commerce.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la Loi 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution;

Vu la Loi n° 46/83 du 26 Mars 1983 portant création d'une Chambre Nationale de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.

Vu le décret n° 84/856 du 7 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur DINGOSSOUA Gabriel, Administrateur en Chef, est nommé Secrétaire Général de la Chambre Nationale de Commerce.

ARTICLE 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la Chambre Nationale de Commerce qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la contribution patronale pour la constitution de ses droits à pension.

ARTICLE 3.-Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

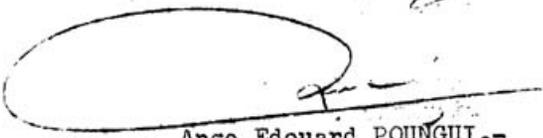
.../...

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

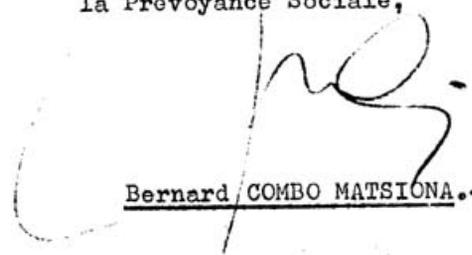
Fait à BRAZZAVILLE, le 10 Mai 1985

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
du Gouvernement,

LE PREMIER MINISTRE,

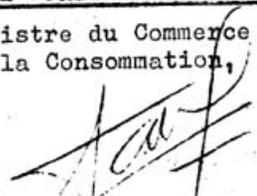

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre du Commerce et de
la Consommation,


Ambroise GAMBOUELE.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,


Ithi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

